N° 153 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 3 Juin 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 19
TOURCOING, 3 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 37)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Lire plus loin :

Un discours de M. Hennion, préfet de police, au Conseil municipal de Paris.

—s:o—

Un drame avenue de l'Opéra à Paris.

—s:o—

Les Fêtes de Lille.

La Question d'Alsace-Lorraine

« Pensons-y toujours et n'en parlons jamais » avait dit le grand patriote qui voulait que notre souvenir douloureux ne s'affichât pas en paredes tapageuses et vaines, dangereuses pour nous et plus encore pour nos frères arrachés des bras de la Mère Patrie.

Hélas ! il faut bien en reparler et l'on en reparle de toutes parts, non pas surtout parce que l'Allemagne fait un effort militaire formidable — autant peut-être pour conserver ce qu'elle a acquis et qu'elle croit menacé, que pour préparer éventuellement de nouvelles conquêtes, — mais parce qu'elle dépose à opprimer une fois encore le Droit, en étouffant la voix des deux provinces sous le bâillon des lois d'exception.

Et le moment en vérité apparaît comme bien mal choisi alors que ceux qui gardent à la France un attachement qui nous émeut, déclarent qu'ils accepteront la fait accompli, qu'ils ne veulent pas être l'enjeu d'une guerre effroyable entre les deux grandes nations voisines et qu'ils seront fidèles à l'empire, pourvu qu'on leur octroi les libertés nécessaires.

Or, c'est justement ce régime de liberté, de large tolérance, d'autonomie relative que réclamant l'Alsace et la Lorraine que leur refuse le Gouvernement allemand. Bien plus, il prétend restreindra encore la liberté présente si parcimonieusement accordée. Il veut implacablement poursuivre tout ce qui rappelle la France, ses mœurs et sa langue.

Plus de sociétés d'anciens légionnaires, plus de société du Souvenir Français, plus de Ligue française aérienne, plus de journaux imprimés en français, plus de langue française sur tout le territoire annexé, tel est le programme du Gouvernement allemand.

Le Reichstag n'a pas voulu commettre l'injustice à laquelle on le conviait.

***

M. de Bethmann-Hollweg et M. Mendel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur pourtant furent pressants.

« Si vous parcourez les feuilles nationalistes, e dit M. Mendel, vous verrez qu'elles ridiculisent tout ce qui est allemand, qu'elles le bonnissent, tandis que tout ce qui est française est porté aux nues et que les institutions de la France sont représentées comme excellentes. Imaginez-vous la mécontentement et la colère que de semblables publications peuvent soulever chez les Allemands! Et ces feuilles s'adressent à la jeunesse, elles l'induisent en erreur, tendent à la détecher de sa patrie. Elles ne veulent pas réconcilier la jeunesse avec l'Allemagne, mais au contraire l'enchaîner de nouveau à la France. »

M. Mendel s'est, au cours de sa harangue, essayé à l'ironie et à l'esprit. Il n'est pas d'Allemand qui puisse sans danger tenter cette redoutable épreuve:

« Les meilleurs éléments de la bourgeoisie, poursuit M. Mandel, continuent malgré tout à nous bouder, et savez-vous pourquoi ? Bien souvent parce que leurs cousins, et surtout leurs cousines de Paris leur inspirant beaucoup plus de respect que leurs cousins allemands.»

Le trait, au Reichstag, pouvait passer pour spirituel ; il n'a pas désarmé l'opposition.

M. von Calker, national-libéral, le député polonais Laszczwski, M. Wallt, socialiste, ont éloquemment défendu la cause de la liberté et des Alsaciens-Lorraine :

« Il feut, a dit M. von Calker, juger l'Alsace-Lorraine par rapport à la France. Il feut penser au contre-coup que peuvent avoir sur les relations franco-allemandes certaines mesures que l'on voudrait prendre contre les pays annexés. Voilà le point de vue auquel devraient se placer les pangermanistes qui ont grand tort d'offenser la France aussi gravement qu'ils le font dans leur presse. Les inauitée contre le pays voisin sont indignes de nous ; aussi suis-je heureux de voir qu'une forte réaction s'est produite au Reichstag, et que la majorité des députés condamnent ces agissements honteux.

« Que devons-nous faire pour l'Alsace-Lorraine par rapport à la France ? Il faut qu'avec elle comme avec ce dernier pays nous envions une politique ferme et calme, mais courtoise, et il ne faut pas que l'idée de notre pays éveille toujours celle du gendarme et des chatiments. Laissez vivre les Alsaciens-Lorrains sous un régime animé d'idées libérales. »

Belles paroles, excellentes raisons que n'a pas entendues M. Mandel et auxquelles il a répondu par une menace : « Si vous repoussez les projets de loi, la responsabilité en retombera sur vous et dans deux ans *nous vous les représenterons.* »

***

Menace vaine, politique injuste et qui ne peuvent qu'éloigner et plus, rendre très problématique le résultat que les Allemands se proposent d'atteindre : la germanisation des deux provinces. « Mieux vaut douceur » dit le proverbe, mais l'Allemand ne connaît que la force brutale. L'amour de l'ancienne patrie n'en restera que plus profondément attaché au cœur des annexés.

Je relisais l'autre jour dans un de ces manuels scolaires, que dénoncent les prêtres, de nos écoles laïques, que les nationalistes se plaisent à montrer comme un foyer d'antipatriotisme, je relisais l'autre jour, dis-je, une histoire qui charma notre enfance, une histoire bien naïve et bien touchante.

L'inspecteur allemand d'une école alsacienne demandait à un élève qu'il voulait embarrasser et l'aquiner — avec cette cruauté teutonne que la maladresse fait plus lourde encore — après lui avoir montré sur une carte la « très grande Allemagne » : Et le France, mon petit, où est-elle ?

— Elle est là, répondit simplement l'enfant en mettant la main sur son cœur.

Pour parlisane qu'ils soient de la paix, ai peu enclins à pousser à un conflit sanglant, les Alsaciens-Lorrains n'oublient pas, ne peuvent oublier la France. Elle reste au fond de leur cœur et elle y restera avec d'autant plus de force qu'ils seront davantage persécutés.

Mais c'est un fait que la question d'Alsace reste posée et que des manifestations et des discours comme ceux de ces jours derniers ne peuvent la faire oublier ni au vainqueurs, ni aux vaincus, ni aux intéressés eux-mêmes.

Gardons l'espoir qu'elle se résoudra quelque jour pacifiquement, sans que nous cessions d'être prêts à toute autre éventualité.

Ch. DE LA RUE.

Au ministère du commerce

Le conseil des directeurs des P. T. T. s'est réuni lundi sous la présidence du M. A. Massé, ministre du Commerce et de l'industrie.

Plusieurs questions ont été examinées, notamment celle relative au taux de l'indemnité de déplacement des ouvriers du service de lignes souterraines à grande distance et celle concernant les chèques postaux.

La première sera résolue très prochainement ; l'examen de la seconde sera continué au prochain conseil hebdomadaire.

AU JOUR LE JOUR

Sur une couronne

On annonce que M. Painlevé portera aujourd'hui mardi, à la tribune de la Chambre, les incidents qui ont marqué dimanche la manifestation pour Jeanne d'Arc.

On sait ce dont il s'agit, ainsi que nous l'avons dit hier en Dernière Heure, des délégations de l'Union des jeunesses républicaines, de la Fédération républicaine des étudiants, de la Fédération des jeunesses laïques, du Groupe des étudiants socialistes et d'autres groupements républicains ont été empêchés par la police de déposer au pied de la statue de Jeanne d'Arc, rue des Pyramides, une couronne d'immortelles portant l'inscription : « A la mémoire de Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres. »

Il faut qu'il y ait eu en cette circonstance un malentendu — malentendu regrettable et qui se dissipera, n'en pas douter, à la lumière de la discussion d'aujourd'hui.

On ne voit pas, en effet, ce qu'avait de séditieux la démarche des étudiants républicains. Il ne s'agissait pas, cette fois, d'un de ces cortèges bruyants dont les étudiants plébiscitaires et les petits jeunes gens de l'Action Française nous donnent trop souvent le spectacle. Là, pas de tapage, pas de cris pour ou contre quelqu'un, pour ou contre une idée. Rien que le port d'une couronne.

— Mais, disent les réactionnaires, il y avait l'inscription, et la Dépêche-Nouvelliste parle de « manifestation scandaleuse ».

Nous n'apercevons pas quant à nous ce que cette inscription avait de « scandaleux ». Désobligeante pour les cléricaux, peut-être l'était-elle. Mais à qui la faute ? Où fut le scandale sinon dans le supplice de Jeanne d'Arc qui fut — qui osérait le nier ? — brûlée par des prêtres et abandonnée du roi à qui elle avait rendu presque tout un royaume.

« Trahie par son roi et brûlée par l'Eglise » telle était exactement l'inscription que portait la couronne. Ce n'était là que l'énoncé d'une vérité historique, vérité dure à entendre, certes, mais vérité quand même.

Dans un discours qu'il a prononcé hier à la séance du conseil municipal de Paris, M. Hennion, préfet de police, a déclaré « qu'il était épris d'harmonie et passionné de justice. »

Nul ne sait mieux que nous qu'il s'attachera toujours à mettre d'accord ses actes avec ses paroles. C'est pourquoi nous espérons qu'une mesure de police aussi inopportune que celle de dimanche ne se renouvellera pas, tant qu'il n'y aura pas d'autres motifs que ceux que nous connaissons jusqu'à présent.

CH. D.-L.-R.

La Réforme Electorale EN BELGIQUE

La commission d'étude

Un pas sérieux vient d'être fait dans la voie de la réforme électorale en Belgique : la Commission spéciale qui aura à examiner les conditions de l'électorat a été constituée. Elle se compose de douze députés, trois sénateurs, deux gouverneurs de province, un conseiller provincial, neuf professeurs d'université, deux industriels et cinq hauts fonctionnaires. Les trois partis, catholique, libéral et socialiste, y sont représentés proportionnellement et on y trouve des partisans de toutes les formules électorales qui ont été préconisées jusqu'ici. La vieille-droite y est surtout représentée par M. Woeste, la jeune-droite par M. Gobiet, le libéralisme modéré par M. Paul Hymans, le libéralisme progressiste par M. Hanssen et le socialisme par M. Vandervelde. Parmi les personnalités scientifiques choisies en dehors du Parlement, il y a M. Prins, professeur à l'université de Bruxelles ; M. Van den Heuvel, ministre d'Etat, professeur à l'université de Louvain ; M. Waxweiler, directeur de l'Institut de sociologie ; M. Francotte, professeur à l'Université de Liège, et M. de Greef, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

On sait que la nomination de cette Commission fut décidée au moment de la grève générale, quand M. de Broqueville déclara à la Chambre que la Commission chargée d'examiner les conditions de l'électorat communal et provincial pourrait rechercher une formule supérieure à celle qui existe actuellement, même pour les élections des Chambres législatives. Ce fut cette déclaration du président du Conseil qui permit à la Chambre de voter unanimement un ordre du jour dont les socialistes prirent texte pour arrêter la grève générale, puisqu'ils avaient la certitude que le problème électoral serait tout au moins discuté dans son ensemble. Le rapport fait au roi sur la constitution de cette Commission n'assigne pourtant comme tâche à cet organisme que l'examen des conditions de l'électorat communal et provincial et ne fait aucune allusion à la recherche d'une formule pour les élections législatives. Cela éveille certaines défiances à gauche, mais on reconnaît pourtant que la Commission peut réellement faire œuvre d'apaisement.

Il semble bien que l'on tende à une modification profonde de l'électorat communal et provincial, non seulement dans le sens du suffrage universel et de la représentation proportionnelle, mais encore dans le sens d'une représentation effective des intérêts. Certains journaux catholiques indiquent nettement qu'il conviendrait de prendre des précautions contre la prépondérance brutale du nombre, en limitant les attributions du pouvoir communal ou en soumettant celui-ci au contrôle de l'autorité supérieure, afin de sauvegarder les ressources municipales contre des mouvements locaux irréfléchis.

Si cette tendance devait se préciser à droite, on pourrait y voir une tentative hostile au principe de l'autonomie communale, qui est à la base du régime belge, et que les partis de gauche ont toujours défendu avec la plus grande énergie. Il y a là une question nouvelle qui semble devoir prendre un grand développement à bref délai, et qui a une importance politique d'autant plus sérieuse que toutes les municipalités importantes sont traditionnellement aux mains du parti libéral et luttent constamment contre le pouvoir central, qui depuis vingt-neuf ans appartient au parti catholique.

M. Chéron candidat au Sénat

On annonce que M. Chéron député, ministre du Travail, a accepté la candidature qui lui était offerte au siège électoral vacant à la suite du décès de M. Tillaye.

AU MAROC

AGADIR REOCCUPÉ

Rabat, 2 juin.

Le croiseur « Du-Chayla » télégraphie de la côte du Sous qu'appuyant la marche de la barka des Ida-ou-Guellouï, il est arrivé le 31 devant Agadir où la barka est entrée. Le pavillon marocain flotte sur la citadelle.

Le chef de la barka a rendu visite au commandant du « Du-Chayla ».

UNE INCURSION DE DISSIDENTS

Rabat, 2 juin.

Un groupe de Zemmour dissidents ayant traversé la forêt de Mamora « attaqué, le 29, un détachement de troupes auxiliaires marocaine qui gardait la voie ferrée près de Dar-bel-Hamri. Neuf soldats marocains ont été tués. Poursuivis, les agresseurs ont eu 16 tués et 5 blessés. Ils ont abandonné 14 chevaux et 24 chameaux.

LES ESPAGNOLS A TETOUAN

Tetouan, 2 juin.

La situation est fort critique dans la région espagnole. On parle de divergences de vues entre le général Alfau, résident général espagnol, et le gouvernement.

En présence de l'état d'insécurité aux environs de Tetouan, mille ouvriers espagnols ont tenu un meeting et décidé d'envoyer une délégation au général Alfau pour protester contre les attentats de ces derniers jours et annoncer leur intention de quitter la ville en masse si on ne leur garantissait pas la sécurité. Le général Alfau a promis à la délégation de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des Européens. Après avoir conféré à la suite de cette démarche avec le général Primo de Rivera, il a fait descendre un bataillon de chasseurs en ville pour renforcer la police.

LES CONFLITS d'Orient

Serbes, Bulgares et Grecs

MM. Pachitch et Gueschoff ont eu à Tzaribrod, dans la nuit de dimanche à lundi, une entrevue au cours de laquelle ils ont échangé des vues sur la situation et se sont mis d'accord en principe pour provoquer une rencontre des quatre Etats alliés et tenter d'amener une entente mutuelle entre eux sur toutes les questions qui intéressent leurs gouvernements.

Le général Bajanovitch, ministre de la guerre, interviewé par un correspondant du « Matin », a fait à notre confrère les déclarations suivantes :

« La situation est extrêmement grave. Cette tension entre la Serbie et la Bulgarie ne peut durer. Une prompte solution doit intervenir ; je l'attends dans deux ou trois jours.

« L'état actuel des relations serbo-bulgares est absolument intolérable. J'espère malgré tout qu'une guerre fratricide sera évitée. La Serbie compte sur les grandes puissances amies pour convaincre la Bulgarie de la nécessité absolue d'accepter au plus tôt le point de vue serbe dans la question du partage des territoires conquis. L'Europe est maintenant éclairée sur cette question par le brillant exposé de M. Pachitch, dont les arguments sont irréfutables.

« La Serbie gardera toute les territoires actuellement occupés par son armée ; Prilep, Veles, Ochrida et Monastir resteront serbes. Si par malheur la guerre ne peut être évitée, elle sera courte, mais sanglante.

« L'armée bulgare est excellente. Les soldats bulgares sont des héros comme les nôtres. La lutte sera terrible. Les journaux serbes ont tort de déprécier la force de l'armée bulgare. L'armée serbe, en tout cas, est prête à toute éventualité : si cela était nécessaire, elle pourrait entrer en campagne dès demain.

Il serait inexact que dire que l'état des relations entre les Serbes et les Bulgares et entre les Bulgares et les Grecs ne cause pas ici une certaine préoccupation.

Cependant, malgré toutes les nouvelles inquiétantes qui arrivent de Sophia et de Belgrade sur l'agitation de l'opinion publique et sur les concentrations de troupes, on a dans les milieux officiels de Londres, la conviction que les alliés d'hier n'en viendront pas à des actes irréparables.

On se rend compte que la solution des questions qui les divisent nécessitera un certain temps et beaucoup de tact diplomatique de la part des grandes puissances amies.

On s'attend à ce que, pendant le cours des négociations, la situation apparaisse parfois menaçante. Mais on a la ferme espoir que, finalement, les questions seront réglées sans un appel aux armes.

PETITS PAPIERS

Le procès duchesse contre duc d'Orléans fait un bruit énorme à Bruxelles et, pour une fois, cette émotion est compréhensible.

Pensez donc, on nous révèle les dessous de ce ménage princier où Madame se plaint d'avoir été abandonnée par Monsieur et réclame à celui-ci en plus d'une pension alimentaire de 100.000 francs, le remboursement d'une somme de deux cent mille francs environ qu'elle aurait payée aux créanciers du duc.

Celui-ci, bravement, devant les pourvoites des gens de loi, a pris la fuite. A chaque réclamatice de la duchesse, — car ces réclamations remontent à plusieurs années, on le voyait partir pour Bruxelles s'il était à Londres, pour Londres s'il était à Bruxelles.

Cette fois, il entreprend le tour du monde, — comme Philéas Fogg. Il y dépensera plus de quatre-vingts jours et probablement quelques sommes au détriment de ses légitime, qui risque d'attendre longtemps sa pension et la remboursement de la bonne galette par elle avancée au prince.

Ces d'Orléans — dont le descendant a vendu une forêt et essayé de faire chanter l'Etat français — ont toujours eu de cruelles histoires d'argent. Il est piquant de relire aujourd'hui la page où Michelet, dans son *Histoire de la Révolution Française* nous donne un exemple de leur rapacité :

« Les Orléanistes marchaient bien, n'eût été le duc d'Orléans. On avait beau tâcher de le rendre ambitieux : il était, avant tout avare. Par la il gênait d'un côté ce qu'on laissait pour lui de l'autre. Le premier usage qu'il fit de sa popularité renaissante fut de tirer du comité des finances une promesse de lui payer le capitel d'une somme dont sa maison recevait la rente depuis la Régent. Le Régent, qu'on ne présente que comme un prodigue, méritait ce nom à coup sûr ; mais ce qui était moins connu, c'était son avidité. Ce prince voulant, sans bourse délier, faire prendre au duc de Modène sa fille (fort décriée), s'adresse au Roi, à son pupille et fait signer à ce petit garçon de onze ans, un enfant dépendant de lui, une dot de quatre millions aux dépens du Trésor royal.

« Le Trésor était à sec ; dans le déplorable détresse d'une banqueroute de trois milliards et du système de Law, on ne put que payer la rente. Voilà qu'au bout de soixante-dix ans, à une époque aussi misérable, dans la pénurie extrême de janvier 91, le duc d'Orléans vient réclamer le capital... »

L'histoire de la forêt d'Eu et le procès de Bruxelles nous apprennent que les d'Orléans n'ont pas bonifié en vieillissant.

GAULTIER-GARGUILLE.

A la Chambre des Députés

LES CONFLITS D'OPINION ET LES FONCTIONNAIRES

La Loi de 3 ans

De vifs incidents ont marqué le discours de M. Chautemps

La Chambre des Députés a abordé hier, ainsi qu'on le verra ci-dessous, la discussion du projet de loi de 3 ans de service militaire. Elle a entendu au début de la séance M. Augagneur dans un projet de résolution relatif aux conflits d'opinions et les fonctionnaires.

Le discours de M. Chautemps sur les 3 ans a été marqué par d'assez vifs incidents. On vit le général Pau, commissaire du Gouvernement, qua des paroles du orateur avaient irrité, menacer, à deux reprises, de se retirer.

Cet incident a même fait en fin de séance l'objet d'un débat complémentaire.

La suite de la discusion a été renvoyée à aujourd'hui.

LA SÉANCE

Les Conflits d'opinion et les fonctionnaires

M. Augagneur dépose le projet de résolution ci-après :

« Le Chambre invite le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre à prendre toutes les mesures et sanctions pour que, dans les conflits d'opinion entre citoyens, les préfets, sous-préfets et officiers de tout grade gardent la neutralité à laquelle ils sont tenus. »

M. Augagneur. — Si j'ai déposé la motion qui précède, n'est que les ministres de l'intérieur et de la guerre se sont refusés à répondre à la question que je voulais leur adresser.

Le 23 mai dernier, à Tlemcen, en Algérie, un ancien médecin militaire aujourd'hui médecin civil, organisait une protestation contre le projet de la loi de trois ans. Une manifestation en sens contraire se produisit le lendemain dans la rue.

Le sous-préfet et le général Blanc, qui commande à Tlemcen la subdivision, s'associèrent aux manifestants et les félicitèrent publiquement.

Il n'est pas possible que ce gouvernement tolère de la part de ses agents une pareille attitude. Il ne doit pas en faire les protagonistes de ses projets, qui ne sont même pas encore en discussion. (Réclamations).

M. Tournade. — Si pendant votre ministère un sous-préfet avait attaqué un projet en discussion, qu'auriez-vous dit ?

M. Augagneur. — En France, le gouvernement interdit les manifestations publiques contre le projet de trois ans. C'est qu'il sait qu'en immense majorité elles seraient hostiles. (Applaudissements à l'extrême gauche). Il ne les tolère que là où, comme à Tlemcen, il ne doit pas y avoir de réponse.

M. Klotz, ministre de l'intérieur. — Les faits diffèrent de ce qu'a dit M. Augagneur. Une conférence devait avoir lieu à Tlemcen. Une délégation de citoyens est allée librement, par protestation, porter au sous-préfet l'adhésion de ceux-ci au projet de trois ans.

Le sous-préfet et le général remercièrent en quelques mots la délégation. On ne peut pourtant pas vouloir que le gouvernement interdise aux fonctionnaires qui le représentent de ne pas soutenir un projet dont il est l'auteur. (Vifs applaudissements).

M. Augagneur. — Depuis le 16 Mai, jamais on n'avait entendu pareille doctrine !

M. Paul Pugliesi-Conti. — Votre tyrannie a été autrement violente que celle du 16 Mai (Rires).

M. Augagneur. — Si cette théorie scandaleuse était admise (Exclamations), bientôt les préfets et sous-préfets seraient transformés en agents électoraux. (Longue hilarité).

Sur divers bancs, on demande l'ordre du jour pur et simple. Le gouvernement l'accepte. Il est voté par 332 voix contre 225

La loi de trois ans

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active.

M. Etienne, ministre de la guerre, ayant à ses côtés les commissaires du gouvernement : MM. le général Joffre, chef d'état-major général de l'armée; le général Pau, membre du conseil supérieur de la guerre; le général Legrand, sous-chef d'état-major général; le colonel Ribeprey, chef du premier bureau de l'état-major général; J.-L. Delonclé, conseiller d'Etat, directeur du cabinet, prennent place au banc du gouvernement.

Discours de M. Le Hérissé

M. Le Hérissé, président de la commission de l'armée, a la parole.

Je tiens à expliquer, dit-il, pour quelles raisons la commission, en rangeant à l'avis du gouvernement, propose à la Chambre de rétablir le service de trois ans. Elle l'a fait parce que l'état actuel de l'Europe exige que nous soyons prêts. (Très bien !).

En 1905, nous avons voté la réduction du service militaire à deux ans. Cette loi, quoi qu'on en ait dit, n'a pas fait faillite; elle nous a procuré les 540,000 hommes sur lesquels nous comptions. Mais depuis, en 1911, 1912, 1913, l'Allemagne, par des augmentations successives, a porté ses effectifs de 653,000 hommes à 863,000.

Sur la frontière de l'Est, à 200,000 hommes, nous ne pouvons en opposer qu'environ 100,000. Le gouvernement nous demande de réparer cette insuffisance. Il serait criminel de le lui refuser ! (Très bien !).

On nous dit qu'il suffirait, pour renforcer nos troupes de couverture, de faire appel aux troupes de l'intérieur ; mais il suffit de réfléchir un peu pour comprendre la nécessité de conserver nos troupes de l'intérieur.

C'est un fait brutal devant lequel il faut s'incliner.

On nous dit encore que nous pourrions supprimer les ouvriers militaires, les employés de l'administration. Cela nous procurerait 20,000 hommes, pas davantage, et à quel prix ? Nous désorganiserons toute notre administration et nous nous engagerions dans des dépenses énormes, étant donné le prix de la main-d'œuvre civile.

C'est ailleurs qu'il faut chercher la solution. Chaque année, au mois d'octobre, l'armée française est désorganisée. Les armes à pied existent à peine ; les armes montées n'existent pas; et il en est ainsi jusqu'à ce que l'instruction des nouvelles recrues soit terminée.

Pour obvier à cette situation, le conseil supérieur de la guerre nous réclame un supplément de 143,000 hommes qu'il faut majorer de 18 % pour tenir compte des déchets possibles, soit au total 157,000 hommes.

Avons-nous le droit de refuser au gouvernement ce qu'il nous demande ? Je crois que certains d'entre nous croient pouvoir discuter ces chiffres ; moi, je ne me reconnais pas le droit de dire à ceux qui, demain, iront nous nos troupes à la bataille : « Vous n'aurez que tel nombre d'hommes ! » (Très bien ! au centre. — Protestations à gauche).

J'ai vu, en 1870, des choses terribles ; je ne veux pas les revoir. (Applaudissements).

On disait ces jours-ci, dans un autre Parlement : « Nous vous demandons des forces parce que nous voulons vaincre ».

Moi, je vous dis : « Nous vous demandons des forces parce que nous ne voulons pas être vaincus ». (Applaudissements).

Il y a, je le sais, la question des troupes noires. (Mouvements divers). Elles nous permettront peu à peu de ramener en France la plus grande partie du 19e corps.

Le nombre des hommes que vous aurez à renvoyer chaque année, après deux ans de service, s'élèvera à 60.000 hommes, peut-être à 90.000, comme le pense M. Jaurès. Comment procéder à ces renvois anticipés ? Nous vous proposons de favoriser les familles nombreuses et d'avoir recours ensuite au tirage au sort.

C'est donc le système de trois ans pour tous, sans dispense, mais avec renvoi anticipé d'un certain nombre d'hommes après deux ans, que nous vous proposons.

Cette loi doit être votée rapidement. Elle doit faire l'union de tous les Français car elle intéresse l'indépendance de la patrie, en sécurité et sa grandeur ! (Applaudissements à gauche et à droite).

Discours de M. Chautemps

M. Félix Chautemps a la parole.

Je regrette, dit-il, que, rompant avec les traditions, le président de la commission de l'armée ait cru devoir commencer cette discussion par un exposé préalable qui rappelle des procédés judiciaires aujourd'hui condamnés et abandonnés.

La loi qui nous est proposée est sans efficacité, attentatoire à la République et préjudiciable à la France. Elle est condamnée par l'opinion publique.

C'est ainsi, lendemain du jour où M. Millerand affirmait la solidité de notre armée que le gouvernement nous faisait connaître sa faiblesse et la nécessité de l'augmenter.

M. Briand. — Vous savez bien qu'au moment où M. Millerand parlait ainsi, il n'était pas question des dernières augmentations de l'armée allemande ?

M. Chautemps. — D'après le rapport de M. Peté, notre insuffisance provient surtout de la faiblesse de l'instruction. Alors, je me demande qui trompe le pays : M. Millerand ou M. Etienne ?

L'orateur examine ensuite la situation respective de l'Allemagne et de la France au point de vue de leur population et d'effort de démontrer que si l'Allemagne a augmenté ses effectifs militaires, ce n'est pas contre nous, c'est par suite de la situation dans laquelle elle se trouve en présence de l'augmentation progressive de l'armée russe, des circonstances de la guerre des Balkans, de l'antagonisme existant entre Autriche entre les éléments allemands et les éléments hongrois ou slaves, et enfin de la situation actuelle de son alliée l'Italie, engagée dans une guerre coloniale, qui lui coûte de très lourds sacrifices.

M. Félix Chautemps affirme que l'Italie gne est pacifique. Il cite une parole de Guillaume II déclarant que si la France attend l'attaque de l'Allemagne le pair est assuré.

M. Pugliesi-Conti. — La ministère de la guerre d'Allemagne ne parlerait pas autrement que vous ! (Applaudissements, mouvements divers.)

M. Félix Chautemps examine alors longuement quelles seraient les diverses forces de la mobilisation en France et en Allemagne